



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article442>

# Doléance pour un plan quinquennal de l'énergie

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : jeudi 21 juillet 2011

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

La loi du 10 février 2000 de modernisation et du développement du service public de l'électricité a entendu encourager le développement des énergies renouvelables, solaire et éoliennes.

Concernant le solaire, elle institue, à la charge d'Electricité de France, une obligation d'achat de l'électricité produite à partir de cette énergie, selon des tarifs incitatifs. Les surcoûts induits pour les distributeurs par l'application de ces tarifs d'achat font l'objet d'une compensation financée par la contribution au service public de l'électricité, qui est un impôt prélevé sur chaque consommateur lors du paiement de ses factures d'électricité.

Si les objectifs du Grenelle de l'Environnement en matière de volume ont été respectés et dépassés, les exigences de création d'emploi n'ont pas été atteints. Il faut savoir que la majeure partie des panneaux photovoltaïques installés en France sont importés de Chine ou d'Allemagne ; et que la principale production française « *Tenesol* », filiale d'EDF et TOTAL, demeure très minoritaire sur le marché national.

Il faut savoir aussi que le transport d'un panneau Chinois dans l'hexagone représente 1,8 fois plus de CO2 qu'un panneau produit en France et 1,45 fois que le même produit fabriqué en Allemagne.

Or nous lisons dans *Midi Libre* du 9 avril que l'Europe, la région et trois banques régionales relancent la production du photovoltaïque par un fond doté de 400 millions d'euros !

Le moratoire de l'Etat français est ainsi contourné, les poseurs de ces matériels fabriqués à l'étranger et subventionnés par notre PIB, peuvent être rassurés ; l'industrie photovoltaïque chinoise des travailleurs sous payés, pourra compter sur la Banque Européenne d'Investissement, la Région Languedoc-Roussillon (prêts sur fonds publics garantis à hauteur de 25%), la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Banque Populaire du Sud, pour assurer à l'industrie étrangère la production de panneaux photovoltaïques pour 240 000 habitants du Languedoc-Roussillon.

Concernant l'éolien, dont la production est importée d'Allemagne, nous apprenons que notre ministère vient de lancer un appel d'offre pour l'installation de 600 éoliennes en mer, dans un premier temps.

Si, comme le gouvernement le déclare, son objectif, est de créer des emplois en France, alors qu'il permet l'importation d'éoliennes clefs en main construite en Allemagne, comment peut-il affirmer vouloir être le leader mondial en ce domaine ?

Notre richesse nationale, ne peut être produite que par notre propre économie, d'elle seule dépendent nos emplois. Cette politique mérite mieux qu'un « moratoire » et l'importation massive d'une technologie étrangère.

Ainsi, en matière d'énergie renouvelable, pour devenir moins tributaire du pétrole et du nucléaire, et assurer l'emploi en développant la production nationale, l'Etat, s'il le veut, comme le CNR en 1945, a la capacité, avec les forces vives de la Nation, de mettre en oeuvre un plan quinquennal de l'énergie apte à lancer nos entreprises dans la production à grande échelle de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes. Par la qualité de notre savoir faire, cette production aura un impact certain sur nos exportations.

Le financement d'un tel plan ne peut que reposer sur des fonds publics et non privés, les banques sont donc à exclure. Il doit être financé par un emprunt d'Etat obligataire garanti sur l'or, souscrit auprès de chaque français en fonction de ses revenus.

Ainsi, se mesurer à la concurrence étrangère et assurer l'emploi national n'est pas au dessus de nos capacités, il s'agit de tous retrousser nos manches et de nous en donner les moyens.